
FOSSES-LA-VILLE

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLDR du 19 avril 2022

Espace Winson, Salle l'Etang

Présents :

⇒ Voir liste en **annexe 1**.

Principaux acronymes :

▪ AD	=	Agent de Développement
▪ CLDR	=	Commission Locale de Développement Rural
▪ DR	=	Développement Rural
▪ FRW	=	Fondation Rurale de Wallonie
▪ GT	=	Groupe de Travail
▪ INASEP	=	Intercommunale Namuroise de Services Publics
▪ ODR	=	Opération de Développement Rural
▪ PCDR	=	Programme Communal de Développement Rural
▪ SPGE	=	Société Publique de Gestion de l'Eau

1. Introduction et approbation du dernier PV

M. MOREAU, Président de la CLDR et Echevin du Développement rural à Fosses-la-Ville, accueille les participants, les remercie pour leur présence et ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance :

1. *Introduction : approbation du PV de la réunion du 15.02.2022 et démission d'un membre à acter*
2. *Place d'Aisemont : avis de la CLDR sur la fiche-projet actualisée*
3. *Parc Winson : avancée du dossier*
4. *Groupes de travail : retour des réunions et avancées*
5. *Divers*

Le PV de la réunion du 15.02.2022 est approuvé sans remarques des membres présents. Un membre profite de l'approbation de ce PV pour savoir si une réponse de l'INASEP et/ou de la SPGE est arrivée à la Commune suite à l'envoi du courrier auquel il est fait référence dans le PV (place de Vitriaval). M. MOREAU répond qu'il n'y a pas encore eu de retour de leur part.

Vu la réception d'un mail de M. Alex FURNEMONT, membre de la CLDR, faisant part de sa volonté de démissionner de la CLDR (pour laisser sa place à de plus jeunes que lui), la démission de ce membre est actée par la CLDR.

Faisant suite à une demande d'un participant, il est expliqué que le nombre minimal de membres n'est pas pour autant atteint et surtout que la représentation politique au sein de la CLDR (« quart communal ») est toujours inférieure au plafond maximum (25%).

2. Place d'Aisemont : avis de la CLDR sur la fiche-projet actualisée

Point principal à l'ordre du jour de cette réunion, l'actualisation de la fiche-projet de la place d'Aisemont est présentée aux participants. Xavier PAULY débute en précisant que le canevas de fiche-projet a évolué et s'est complexifié suite à la promulgation des derniers textes législatifs. C'est ainsi que le travail mené fin 2019-début 2020 (basé sur les conclusions de la consultation citoyenne organisée à Aisemont en avril 2019) n'est plus suffisant.

Premier point d'attention présenté, l'évolution du périmètre d'intervention : la partie ouest de la place (arrière de l'église) n'est plus étudiée dans cette nouvelle mouture du dossier, comme l'indique sur le plan ci-dessous le périmètre délimité par un trait rouge :



Au niveau du plan de secteur, les zones concernées sont soit reprises en « services publics et équipements communautaires » (bleu clair ci-dessous) ou en « habitat à caractère rural » (hachuré blanc et rouge), 2 zones urbanisables selon la réglementation.



Afin de permettre aux services du SPW de mieux cerner la demande, un reportage photographique du site est annexé à la fiche-projet. Voici les clichés qui sont insérés¹ :



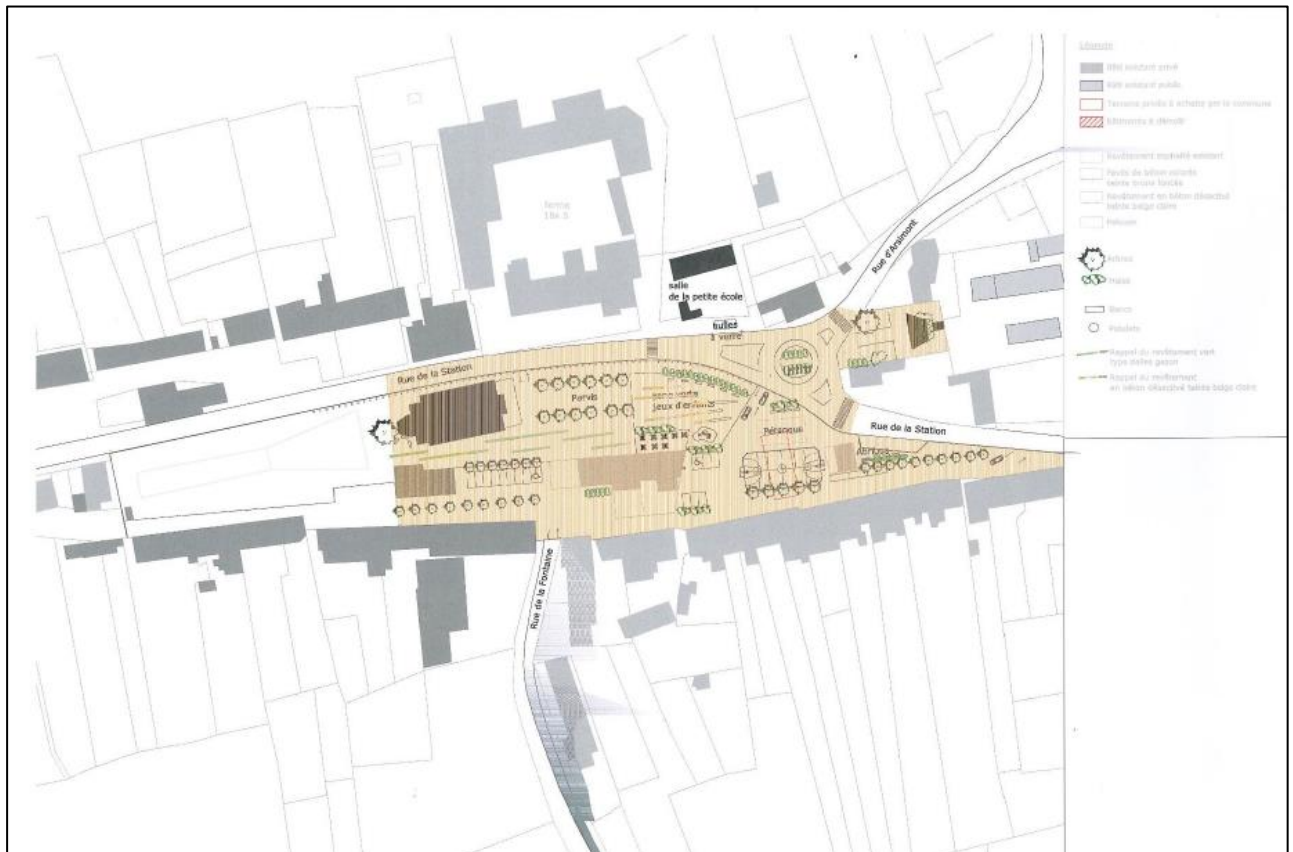
En ce qui concerne l'aménagement de place, plusieurs objectifs sont listés :

- Clarifier de la zone de circulation en périphérie du périmètre d'intervention

¹ Dans le cadre des échanges ultérieurs avec les participants, il sera proposé de compléter cette série de photos avec quelques prises de vue du site de la grotte.

- Mieux définir l'espace public en y intégrant diverses fonctions : terrains de sport, terrains de pétanque, espace de convivialité comprenant des jeux pour enfants et du mobilier urbain, remise en état du parvis et de la grotte, stationnement clairement identifiable et attention à l'esplanade et aux plantations
- Aménager un vrai rond-point
- Organiser le stationnement

Une esquisse très théorique est ensuite présentée. Il s'agira pour un auteur de projet, désigné ultérieurement de repartir de cette « pièce à casser » pour préparer un avant-projet à présenter à la CLDR. Voici l'illustration projetée en séance :



Dans le cadre des échanges avec les participants, M. MOREAU précise que l'esquisse présentée a pour objectif de reprendre les différentes fonctions à assigner à la zone et de définir des surfaces potentielles. Le but ultime étant de pouvoir évaluer le coût du projet. Évaluation qui s'affinera progressivement au fur et à mesure de l'avancée du dossier : fiche-projet → avant-projet → projet.

Les emprises exactes des différentes zones évolueront plus que probablement. Par exemple, le terrain de sport se retrouvera peut-être à un autre endroit au sein du site (pour toute raison technique (relief ?) ou pour respecter une programmation déterminée par le futur auteur).

Le coût global du projet est actuellement estimé à 762.125,28€. Ce coût sera sans doute supérieur finalement selon les participants ; vu les augmentations de prix à prévoir. M. MOREAU explique que ces probables augmentations (non-définies) de prix ont déjà été intégrées aux estimations.

Pour connaître plus précisément la participation financière de la commune, ce sera à la DGO3 de définir la catégorie dans laquelle ce projet est à ranger. Il semblerait que des évolutions récentes dans la perception de ces catégories pourraient apporter de bonnes nouvelles pour les finances communales. C'est à l'heure actuelle à considérer au conditionnel. Soit la Commune pourra bénéficier d'un subside maximal de 400.000

€ pour un « espace public dédié à la convivialité, espace partagé » (catégorie 2) soit de 300.000 € (catégorie 5 : projet communal d'aménagement d'espace public autre que ceux concernés par les catégories 2 (évoqué ci-dessus) et 3 (espace public dédié à la biodiversité et à la protection de l'environnement)). Ce sera défini lors de la réunion de coordination qui sera prochainement organisée avec la DGO3.

Cette considération permet d'enchaîner avec les démarches administratives à réaliser (dans le but de déposer un dossier complet au Cabinet DR à la date du 15.09.2022, date butoir)

- Actualisation de la Fiche-Projet par les Services communaux → courant mars-avril : OK !
- Avis de la CLDR sur la Fiche-Projet actualisée → mi-avril : OK !
- Réunion de Coordination avec l'Administration → début mai au plus tard
- Approbation du compte-rendu de la réunion de Coordination → fin mai
- Rédaction du rapport de l'Administration → début juin
- Rédaction par l'Administration du projet de Convention-Faisabilité → mi-juin
- Délibération du Conseil communal → juillet ou août (suivant date du Conseil durant cet été).

Comme demandé dans la nouvelle structure de fiche-projet, des mesures en faveur de la résilience locale et de la transition sont listées. Existent ainsi des :

- Mesures pour répondre aux risques et contraintes ;
- Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux ;
- Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Mesures en faveur de la sobriété du projet ;
- Mesures en faveur de la biodiversité ;
- Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet ;
- Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire ;
- Intégration du projet dans l'environnement.

Celles-ci seront détaillées également au fur et à mesure de l'avancée du projet.

La prochaine étape pour les membres de la CLDR sera de rendre un avis sur l'avant-projet établi par le bureau d'études désigné à cette fin. Ce sera probablement début 2023 si la décision de la Ministre intervient avant la fin 2022. Suite à l'intervention de plusieurs membres, il est précisé que les remarques alors émises seront intégrées au mieux en jouant le jeu de la participation citoyenne, tant que faire se peut. Il ne s'agira probablement pas de remettre en question l'intégralité de l'avant-projet présenté mais d'y intégrer les remarques les plus pertinentes. Remarques qui pour l'occasion, pourront également émaner des riverains qui seront conviés à la réunion alors organisée.

Les membres présents insistent pour la convivialité soit bien considéré dans ce projet. C'est ainsi que M. MOREAU précise qu'un poste « fourniture et pose de mobiliers urbains (bancs, poubelles, bornes, potelets...) » est bien prévu, tout comme un autre pour des jeux destinés aux plus jeunes en plus d'un terrain multisport.

Concernant la partie ouest de la place, ne faisant plus partie du périmètre d'intervention, la Commune peut annoncer l'arrivée des potelets permettant de mieux et plus esthétiquement délimiter la place de la rue de la station ainsi que la commande d'un portacabine pour le club de balle pelote. La végétalisation de cette partie derrière l'église n'a pas encore été étudiée mais n'est pas oubliée pour autant.

Cette présentation se termine en précisant que l'enfouissement des bulles à verre est aussi prévu.

Les membres de la CLDR satisfaits de la présentation et des réponses apportées rendent un avis favorable quant à cette actualisation de fiche-projet.

3. Parc Winson : avancée du dossier

De nouvelles avancées sont annoncées pour ce projet... Comme signalé lors de la dernière réunion de la CLDR, l'ouverture des offres pour les 2 lots (un pour les murailles, un autre pour l'aménagement du parc à proprement parler) s'est déroulée fin mars. Les offres reçues dépassent les estimations budgétaires (pour les 2 lots), mais le Collège a décidé de poursuivre les démarches malgré ces dépassements. Il ne s'agissait plus de mettre ce dossier en pause après les nombreux contre-temps connus. Lors de la Modification Budgétaire de juin 2022, les budgets nécessaires seront adaptés.

Prochainement, l'Administration du SPW aura à approuver l'attribution du marché. Tout comme la Direction des Espaces Verts aura à solliciter une promesse ferme de subsides auprès de la Ministre TELLIER. Ce n'est qu'après retour de ces éléments que la notification à l'entreprise pourra intervenir avec ordre de commencer les travaux. Suite à la demande d'un participant, M. MOREAU indique toujours espérer des travaux en 2022, mais il ne peut rien promettre, la balle n'étant pas exclusivement dans le camp de la Commune.

4. Groupes de travail : retour des réunions et avancées

a. GT du SI sur le projet de « voies lentes »

Depuis la désignation des représentants de la CLDR au sein de ce GT, il n'y pas eu de réunion de travail. Suite à la demande de ces représentants, M. MOREAU demandera au SI et à M. MEUTER de bien vouloir programmer une réunion de travail prochainement.

Aussi, le Plan d'investissement Mobilité active communal et Intermodalité (PIMACI) est rappelé aux participants. Ce plan alloue 930.000 € de subsides à la Commune (sous la forme d'un droit de tirage) pour la réalisation d'aménagements cyclables, piétons, ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité à travers des mobipôles. Peu d'informations pratiques sont actuellement parvenues à la Commune. Cependant, il s'agira de bien réfléchir à l'imbrication des subsides PIC (plan d'investissement communal pour les espaces publics) avec ceux du PIMACI tout en intégrant les exigences de la SPGE dans le domaine. Lors des futurs travaux, il faut privilégier les endroits où l'égouttage des voiries doit être réalisé pour la future station d'épuration de la Roux et de Vitrival. La réflexion doit être poussé plus en avant, mais l'idée est d'intervenir à la rue du Grand Etang à Bambois (via le PIC) avec l'aménagement de trottoirs et pistes cyclables et le placement d'éléments de sécurité. La rue Neuve serait aussi concernée ; elle permet de relier Haut-Vent au RAVeL.

b. GT « Nature »

Le GT Nature s'étant réuni le 17 mars 2022, la CLDR est informée des travaux menés par les 8 participants. 13 propositions d'actions « Nature » ont été formulées. Les actions prioritaires des 2 sous-groupes mis en place sont exposées. En voici le résumé :

- Sous-groupe 1 :

	Intitulés	Localisations	Partenaires	Coûts approximatifs	Points
1	Plantations de haies de liaison entre Bois du Prince (S-E) jusque SSL / Liaison forestière entre les massifs (existe sur WalOnMap)	Bois du Prince vers Bois des Mazuis + Vers Sart-Saint-Laurent	Agriculteurs propriétaires	€€	5
2	Sentiers et chemins : plus de tourniquets, chicanes pour ouverture des chemins existants	Selon données existantes + terrain	Serv. Urbanisme et Travaux	€€	3
3	Pollinisateurs : création d'une prairie sauvage dans jardin citoyen (à recommencer)	Légumier de Bebrona	Adalia et Ecowal	€	1
4	Cimetière nature : panneau de sensibilisation + zone de compost et tri des déchets (poubelles sacs PMC)	Tous les cimetières déjà végétalisés (même panneau)	Serv. Communication, Env't et Cimetières	€	1

- Sous-groupe 2 :

	Intitulés	Localisations	Partenaires	Coûts approximatifs	Points
1	Plantations de haies vives et sensibilisation par panneaux	Liaison entre massifs boisés – Chemin n°14 = Sart-Saint-Laurent - FLV	Service travaux	€€	5
2	Pollinisateurs : recherche de parcelles propices à l'installation de prairies fleuries avec accès aisé pour le travail par machines	Ex : pieds des pylônes électriques haute-tension ou périphérie de cabines	ECOSEM	€	2
3	Zones humides, mares et cours d'eau : création d'une mare	Le Roux : rue de la Ramée et Chemin de Walcourt (Parcelle 622)	-	€€	2
4	Lutte EEE : information via bulletin communal par rapport aux espèces animales			€	1

Désormais, l'agent-relais doit soumettre les résultats du GT (intitulés des fiches-actions proposées) au Collège pour que celui-ci valide les fiches-actions *BiodiverCité* et au besoin les priorise à nouveau (si le budget est dépassé). Le Collège pourra décider des actions à mettre en œuvre par la Commune via d'autres voies. Ensuite, l'agent-relais complètera les fiches-actions *BiodiverCité* en vérifiant l'éligibilité des postes et complètera enfin le formulaire d'inscription (*BiodiverCité 2022*) en ligne, avant la date butoir (08/06/2022).

Mme DOUMONT est invitée à faire le point sur sa sollicitation de bénévolat pour l'action « sauvetage des batraciens ». De nombreuses personnes se sont manifestées suite à un post Facebook du compte de l'IDEF. L'action est terminée ; 420 individus ont pu être sauvés grâce à l'implication des bénévoles, soit moins que l'an dernier, mais les conditions météorologiques n'étaient pas aussi favorables (gel nocturne).

c. *GT « Gestion de la Maison rurale »*

Lors de la dernière réunion de la CLDR, il avait été annoncé que le ROI de la Maison rural serait alors prochainement mis en ligne. Faute d'informations à ce sujet, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLDR.

5. Divers

1 point « divers » peu précis est soulevé par Xavier PAULY. Il s'avère que le Comité de pilotage de l'action VADA (Ville amie des aînés) voulait tout simplement vérifier, lors d'une ces récentes réunions, la présence d'un membre de la CCCA (Commission consultative communale des Aînés) dans les Commissions de Rénovation Urbaine (CRU) et de Développement Rural (CLDR). Ce qui n'est pas le cas pour la CLDR.

Suite à ce point « divers », M. MOREAU, Président de la CLDR, clôture la réunion et remercie les membres pour leur participation.

Secrétariat de la CLDR :

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse

Myriam BACHY et Xavier PAULY

Rue de France, 66

5600 Philippeville

Tél : 071 66 01 90

m.bachy@frw.be ou x.pauly@frw.be

Pour le secrétariat de la CLDR,
Myriam BACHY et Xavier PAULY,
Agents de développement

	Prénom	Nom	Présent(e) - Excusé(e)
1	Nicolas	ASPESLAGH	P
2	Luc	BAUFAY	P
3	Gil	BAUFAY	
4	Jean-Luc	BENOIT	E
5	Christophe	BERNARD	
6	Jean-Michel	BORNIET	P
7	Augustin	CHAUSSEE	P
8	Maureen	COLASSIN	P
9	Frédérique	COLLIGNON	
10	Bernard	COUSIN	P
11	Willy	DARVILLE	P
12	Frédéric	DE VliegHERE	P
13	Jean-Pierre	DEFREYNE	
14	Chantal	DEMIL	
15	Johann	DEMILY	
16	Quentin	DENIS	E
17	Romuald	DENIS	
18	Françoise	DOUMONT	P
19	Etienne	DREZE	P
20	Alex	FURNEMONT	Démission actée
21	Josée	LECHIEN	P
22	Cathy	LEGRAIN	
23	Jean-Marc	LOMMA	P
24	Pierre	MELAN	P
25	Bernard	MEUTER	E
26	Bernard	MICHEL	
27	Marc	MONTULET	E
28	Frédéric	MOREAU	P
29	Philippe	PASCOTTINI	P
30	Marc	PEPERMANS	E
31	Alain	SERVAIS	E
32	Pablo	VANDERBECQ	E
33	Vincent	VIAENE	
34	Laetitia	WIGGERS	E
FRW	Myriam	BACHY	Excusée
FRW	Xavier	PAULY	Présent